larcin, l'audacieux malfaiteur s'est dirigé vers l'armoire et y a enlevé une somme de 180 francs en espèces, un bracelet en doublé, une bague en doublé et deux chaînes de montre l'une en or et l'autre en argent.

M. Marion, commissaire de police du 3e arrondissement, ouvrait aussitôt une enquête. Au cours de ses investigations, il a retrouvé la boîte en carton contenant les bijoux, dans un lieu plein de lingerie, à côté de la porte de la salle à manger, dans le couloir.

La police fait d'actives recherches.

La Société des Agriculteurs du Nord. — M. Vigier, ministre de l'agriculture, viendra le dimanche 19 mars, à Lille, présider la séance générale de la Société des Agriculteurs du Nord.

Grand-Théâtre de Lille

La dernière représentation du *Vaisseau-Fantôme* a eu lieu hier devant une salle bien garnie.

Nous n'avons à faire de nouveau le compte-rendu de cette pièce et pas d'avantage à répéter les appréciations sur l'interprétation. Nous avons dit précédemment ce qu'il y avait à dire et, aucune particularité n'est venue modifier notre manière de voir. Donc, pour tout résumer, disons en une ligne que l'interprétation a été honorable sans être parfaite et que la pièce a obtenu son succès habituel.

Nous avons à nous occuper de la pièce qui terminera, à la soirée, pièce dont le titre a disparu des affiches du Grand Théâtre depuis près de vingt ans.

Nous voulons parler des *Chansons de Desrousseaux*.

L'auteur de cette œuvre pleine de sel et d'humour est, comme on le sait, M. Géry Legrand.

Par un sentiment de réserve que le monde administratif a compris mais que quelques autres personnes ont légèrement blâmé, le maire de Lille a cru devoir supprimer son nom de l'affiche.

Cela n'enlève ni ôte rien au succès, car c'est bien en réel et même un grand succès que cette pièce obtenu hier par les *Chansons de Desrousseaux*.

Il est difficile d'analyser cette pièce qui n'est en réalité qu'une succession de scènes bien ensemble liées les unes aux autres.

L'auteur a voulu faire entendre au public, une série des meilleures chansons de Desrousseaux. Il a construit dans cette intention un cadre, imaginé une action originale mais très simple comme procédé et en voilà pour une heure et un quart à entendre les applaudissements pleuvoir dans la salle.

M. Gery Legrand a fait représenter d'autres œuvres plus sérieuses sur d'autres scènes mais il n'a certainement jamais imaginé pièce pouvant faire une plus vive impression sur l'esprit de la population lilloise que les *Chansons de Desrousseaux*.

Cette fantaisie sans prétention mais non sans habileté, est une véritable émanation du caractère local.

Saint-Sauveur s'y reconnaît et *l'plachette* s'y trouve frappante de ressemblance.

On rit de bon cœur du parterre aux galeries supérieures.

Il faut dire aussi que la pièce est lestement menée, avec beaucoup de verve et de brio, par les artistes chargés de l'interprétation.

Il convient à ce point de vue, de féliciter en première ligne Mme Alice Ducos qui est merveilleusement adaptée à son personnage. Mmes Stella Delamar, Blanche Deligny, Paule de Lilly, Lucrèce qui ont été parfaites d'entrain.

MM. Ometz, Lormel, Vandame et d'autres dont nous n'avons pas les noms en la mémoire ont obtenu leur bonne part d'applaudissements.

En résumé, la reprise après vingt années des *Chansons de Desrousseaux* s'est affirmée comme un grand succès, et il est certain que cette admirable fantaisie va pendant tout le temps l'affiche si on l'avait représentée au commencement de la saison.

Mais on sait quelle douloureuse circonstance a seule décidé M. Gery Legrand à permettre cette reprise.

La mort du chansonnier Desrousseaux lui a fait considérer comme un hommage rendu au poète populaire la représentation d'une pièce dans laquelle ce dernier avait tout entier avec sa belle humeur et son joyeux esprit.

Hier soir, après le tableau du rideau, et alors que les applaudissements retentissaient encore nombreux et bruyants, la toile s'est relevée et tous les interprètes se sont montrés au public, groupés autour du buste de Desrousseaux.

Ce spectacle a provoqué de nouvelles acclamations et de nouveaux bravos répétés.

Disons en terminant que M. Gery Legrand a déclaré abandonner les droits d'auteur qui pourraient lui revenir tant pour cette représentation que pour les suivantes, au profit de la souscription ouverte pour le monument à élever à Desrousseaux.

C'est là une pensée délicate qui tout le monde appréciera.

E. LAGRILLIÈRE-BERCLERC.

LE NORD

DOUAI

Somain. — Un cheval non harnaché s'étant enfui dans la rue de Bouchain, M. Eliain, inspecteur de journaux, s'est élancé à la tête du cheval et l'a arrêté.

— Depuis un certain temps des vols se commettent à la gare de Somain. Espérons que la justice parviendra à en découvrir les auteurs.

La Renaissance. — Le citoyen Moché continue sa propagande dans le Nord en faveur du syndicat des mineurs. Avant-hier soir, il a fait la parole dans une réunion organisée à *La Renaissance* à Douchy-les-Mines. Aujourd'hui, il a fait quatre différentes reprises. Les mineurs que s'étaient rendus en grand nombre à cette réunion comprennent que seul le syndicat peut améliorer leur sort.

CAMBRAI

Mort subite. — Hier matin, à 8 heures 40 M. Pierre Pouvreur, 78, journalier, à Crèvecœur, prenait à la gare de Cambrai, un billet pour Saint-Quentin quand on le vit chanceler. Quand on le releva, il avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

La veuve a été transportée chez le fils du défunt rue de la Herse.

PAS-DE-CALAIS

BETHUNE

Réunion de Mineurs et de Commerçants à Lens

Jeudi soir, une réunion très nombreuse a été tenue dans la salle Gauthier à Lens. L'auditoire se composait de commerçants et de mineurs.

M. Boileau, négociant, conseiller municipal précédait, ayant pour assesseurs MM. Ricard et Blanche, propriétaires.

Après quelques paroles de M. le président exposant le but de la réunion, M. Boileau se dévoue cétoire général, autorisé par le syndicat des mineurs du bassin houiller du Pas-de-Calais retrace à grands traits les origines du mouvement actuel, et démontre clairement que les intérêts des commerçants, des cultivateurs et même des propriétaires sont étroitement liés à ceux des travailleurs.

Les commerçants

Parlant des commerçants il dit que c'est à tort que quelques-uns les regardent comme des gens vivant sans travailler et qui vivent des travaux et des sueurs des ouvriers. Au contraire, ce sont les mineurs, puis il compare la situation des commerçants de notre pays avec celle des commerçants de par le syndicat gagnent beaucoup plus : il est incontestable que le commerce s'en ressent car ajoute M. Evrard, il est connu de tous que l'argent des mineurs ne va pas à la caisse d'épargne mais qu'il passe à quelque chose de moins payant, dans quelque débit, du boulanger ou d'autres négociants.

M. Evrard fait ensuite le triste tableau du commerce dans toute l'étendue du bassin houiller. Il en ou de quelques 1.800 des commerces sont fondés et ils après avoir commencé à réaliser du chiffre d'affaires annuel de 25,000 francs ces commerces accusent actuellement une vente de sept millions par an.

Ces chiffres suffisent simplement à démontrer que le petit commerce doit beaucoup souffrir de cette concurrence déloyale faite au profit des grands d'accapareurs.

Orateur expose que cette situation menace d'autant plus les commerçants de la région, où la population du mines de Lens installé, d'une façon immuable et stable, des ouvriers commerçants, tandis ouvrières et à la tête des quelles l'on ne rencontre que des employés.

Les mines de Lens, dit M. Evrard, initient en ce moment Bismarck qui, rêvant la fondation de l'empire allemand, s'est emparé des petits duchés voisins de la France, et cherchent, en installant des coopératives sur les divers points de leur concession à renverser le petit commerce pour plus tard mieux asservir ensuite leurs esclaves, ce serait alors l'accomplissement du rêve de M. Bellaert, la fondation de l'*Empire des monopoles*.

Il y a là une situation inquiétante contre laquelle les commerçants doivent se grouper, unir leurs efforts lutter contre l'accaparement que tente de faire en ce moment la compagnie des mines de Lens, les mineurs tendant une main amie aux commerçants.

Que ces derniers l'acceptent et qu'à chaque de revanche ils aident les ouvriers dans la défense de leur cause.

Cris : Vive Evrard ! Vivent les commerçants !

Les réunions avait été levée à 11 heures et on a distribué quelques-uns de ces journaux syndicalistes important dont elle fait les frais de prendre la défense des commerçants.

Il s'agit de l'entrée dans les cercles des mines. Le tribunal de Béthune jugement sur affaire que la Compagnie de Lens en interdisant le passage de ses cercles avait outrepassé ses droits et décidé que tous ceux qui payent des impôts et des cotisations doivent y pénétrer. Il y a une location les sociétés houillères qu'elles soient, aliénent leurs droits de propriétaires.

Pour prouver le mauvais esprit qui anime les Compagnies contre les commerçants il cite le cas d'une dame qui, il y a 15 ou 20 ans, en présence des menaces certaines à elle adressées par l'agent général des mines de Lièvin, céder une pièce de terre qui valait 200 francs pour 1000 francs, prix offert par la Compagnie, et ce afin de ne pas voir interdire l'entrée des cercles aux voitures de son fils qui est boulanger.

Les Propriétaires

Ensuite, parlant des propriétaires l'orateur démontre qu'ils ont intérêt à combattre la fondation des Sociétés Coopératives car du jour où la compagnie souffrira, leurs propriétés diminueront de valeur et ils se verront forcés contraints à louer pour 300 francs des magasins qu'ils loument actuellement 7 et 800 ou bien encore à les laisser vides et à se ruiner.

Cultivateurs — M. Evrard dit aux cultivateurs que leurs intérêts sont diamétralement opposés à ceux des Sociétés coopératives qui achètent beurre, œufs, volailles, bestiaux, etc, à des prix minimes en ne tenant sur cette raison bien simple que ceux-ci ne pouvant pas leur allouer leurs marchandises, les autres commerçants en vendant plus la vente qui aussi disparaîtra par la suite.

Ces paroles ont été saluées par une triple salve d'applaudissements et les cris de : Vive Evrard ! et vivent les mineurs ! poussés par les commerçants.

La grève de Vendin-lez-Béthune

Après avoir fait entrevoir aux mineurs les avantages multiples qui leur ont été pas abandonner le commerce local, l'orateur passe en revue les causes de la grève de Vendin-lez-Béthune et fait un chaleureux appel à tous les travailleurs des environs pour lutter pour la défense de leurs droits. Que les commerçants, dit-il, nous aident en cette circonstance, nous le prévoyant que nous en revaudrons de toutes nos forces pour enrayer les tendances des compagnies à jeter la ruine parmi eux.

Ordre du jour

Sur la proposition de M. Boileau, l'ordre du jour suivant est voté à l'unanimité.

Les commerçants et les mineurs de Lens, réunis le 2 mars 1893 après avoir entendu les explications nettes et précises du citoyen Evrard, concernant les sociétés coopératives se remercie de ses bonnes paroles et prennent leur engagement formel de combattre énergiquement et par les moyens en leur pouvoir la tentative que font les Compagnies houillères dans le but d'asservir l'ouvrier tout en abolissant le petit commerce.

Considérant qu'il serait utile de provoquer une seconde réunion dans le même but, surtout pour les commerçants, le demandent instamment au citoyen Evrard de vouloir bien adhérer à cette proposition. Le dévoué et sympathique député de Bé-Ly, qui lutte si vaillamment pour la défense des intérêts de tous, pourrait aussi apporter le concours de sa bonne parole dans cette réunion.

Les grévistes retardeurs de Lille

M. Lambert, secrétaire du parti ouvrier de Lille, présent dans la salle demande la parole. Il refuse les mitieux de l'ordre et ne fait rien en faveur du prolétariat et les commerçants et les ouvriers sont d'avoir placé à la tête de leur syndicat un homme aussi compétent et aussi dévoué que les citoyens Basly, Lamendin, Evrard et Malagé.

Il expose qu'il vient en ce moment pour solliciter quelques secours de mineurs en faveur des grévistes retardeurs de Lille mais qu'en présence de la grève de Vendin-lez-Béthune il croit que les mineurs ne se raient. Écouter en ce moment, ayant raison d'où de penser aux leurs d'abord.

Après avoir fait l'éloge de l'organisation syndicale des mineurs, dont la puissance impose respect aux exploitants des bassins houillères, l'ordre du jour suivant est voté à l'adresse des retardeurs de Lille :

Les mineurs de Lens réunis le 2 mars 1893 après avoir entendu le citoyen du Parti ouvrier de Lille, envoient leurs sympathiques encouragement aux ouvriers retardeurs de Lille qui luttent actuellement contre leurs employeurs et regrettent beaucoupne pouvoir contribuer à leur résistance par leur obole qu'ils adressent en ce moment à leur frères les mineurs de Vendin-lez-Béthune qui eux aussi en grève, luttent contre la rapacité patronnalle.

A l'issue de la réunion sur la proposition de M. Evrard, une quête a été faite au profit des grévistes de Vendin-lez-Béthune, elle a produit la somme de 29 fr. 70.

Lens. — Jeudi vers midi, pour se rendre à la fosse n° 9, le nommé Daniel Louis, âgé de 17 ans, vide aux ateliers de la compagnie des mines de Lens traversait la voie du chemin de fer du Nord qui sépare entre la rue de la Bataille et la fosse n° 1, lorsqu'il fut surpris et renversé par une locomotive qui le projeta si violemment sur le côté et fort heureusement en dehors des rails. Relevé aussitôt et jeune ouvrier fut transporté à son domicile rue de la Bataille. Il porte des blessures très sérieuses et perd beaucoup de sang par les oreilles, néanmoins malgré la gravité de son état on espère le sauver.

— Par arrêté préfectoral, M. Caron, cafetier à la gare, vient d'être nommé membre de la commission administrative de l'hospice de Lens. Quand on le lèse, il avait succombé à la rupture d'un anévrisme.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 3 mars

LILLE

Outrages à agent. — Jeudi dernier, Charles Leclercq, 35 ans, charbonnier, rue des Sahuleaux, 11, se trouvant en état d'ivresse, entrait dans le débit tenu par M. Pinard et voulut à toute force se faire servir à boire. Sur le refus de M. Pinard, Leclercq devint subitement furieux et se mettait en devoir de nous pour manifester son mécontentement que de briser la porte du débit.

L'agent Houvenghel appelé par Pinard pour faire cesser le tumulte voulut apaiser Leclercq mais ce dernier se jeta sur l'agent de l'autorité et le bouscula en le frappant.

Traduit devant le tribunal correctionnel, Leclercq s'est vu infliger deux mois de prison.

ROUBAIX

Un mari jalouse. — Ayant appris, à tort ou à raison, par les bonnes langues du voisinage que sa femme lui faisait des infidélités, Julien Lefebvre, 38 ans, il y a quelque temps déjà, en conçut de violentes jalousies. Ayant pu plus que de raison et pour donner du sérieux à ses soupçons, il en fit part à sa femme par les deux épaules il se mit à la battre à un tel point que la malheureuse fut admise d'urgence à l'Hôtel-Dieu.

Après la mère vint le tour des enfants et l'un d'eux aurait été certainement tué si la police n'était survenue pour s'interposer entre eux.

Lefebvre n'en est pas à son coup d'essai, il a déjà subi une condamnation à trois mois de prison pour coups.

Trois nouveaux mois lui sont octroyés par le tribunal.

Cour d'assises du Nord

Audience du 3 mars

SEURE

Achille Collet, âgé de 30 ans, et à Fontaine-au-Bois, journalier à Saint-Aubin (arrondissement d'Avesnes), est accusé d'attentat à la pudeur.

Il est condamné à cinq ans de réclusion et déchu des droits de la puissance paternelle.

Faux en écritures à Fontaine-lez-Pire

Un cultivateur de Fontaine-au-Pire (arrondissement de Cambrai), le nommé Aimé Senez, âgé de 57 ans, allait être, au mois de juillet 1884, saisi à la requête de M. Bouly, brasseur à Cambrai, de créancier pour une somme de 3,200 francs. Il avait les protéger en mettant à M. Rattier une reconnaissance de la somme due signée de lui et de sa femme, comme débitrice soit aire, et portant également signature de son beau-frère, M. Antoine Goffart, en qualité de caution. Cette dernière signature aussi que celle de la femme de l'accusé était fausse.

Réduit aux expédients pour faire face à ses engagements pécuniaires, Senez imagina plus tard de mettre en circulation de faux billets de banque de belle portant à l'endos la signature de Antoine Goffart et de Mélanie Senez, sa femme.

Sur quelques billets la fausse signature de Antoine Senez figure « pour aval » et Mélanie a une certaine ou moins bonne que le brillant.

Quatorze au moins qui ne sont pas seuls : ils représentent une somme totale de 9,300 francs.

Senez est accusé de faux en écriture.

Faux et usage de faux à Lille

Le samedi 20 août dernier, entre sept heures et demie et huit heures du soir, Charles P., sans profession, âgé de 23 ans, se présentait à Lille, chez un cordonnier, rue Jean-Bart, 40, et, sous le prétexte, Mme Elise P., demeurant à Lille, agissant à l'aide de la susdite et habitant à Dupuichin une gargotte dans laquelle il trouve du cordier contenant de l'argenterie et des bijoux.

Il prend un de ces paquets et s'en sert, s'empare d'un collier à perles, de quatre couverts d'argent, de cinq cuillères à café en argent et de deux pendentifs en argent, puis, prétendant vouloir le vendredi 3 septembre, vers cinq heures du soir, il revient, chez sa tante, alors absente, ouvrit à l'aide d'un tournevis la porte de son appartement, ainsi que celle d'une gardeuse dans laquelle il prit des objets du département du Nord ses vêtements de la ville de Bruxelles et un serin contenant un service à découper, un service à salade et un rond de serviette en argent.

Dans le courant du même mois à Paris, il fabrique une valeur de 2,000 francs à l'ordre de Jonas et Cie, magasins de nouveautés, et pose sur les traites signatures Duchatelet et Thellier : il présente ce chèque à la maison Jonas qui l'accepte.

P... a fait des aveux complets : l'accusé des renseignements défavorables de son compte se déclare qu'il ne revient pas et qu'il s'abandonne à l'ivrognerie et à la débauche.

Le requisitoire de l'avocat général est énergique et il demande au jury une condamnation sévère et une peine exemplaire pour ce jeune homme déjà plongé dans l'abîme.

M. D'Hooghe est assis au banc de la défense. L'éminent avocat appelle chaque fois l'attention de l'accusé, il réfute les arguments de l'accusation et surtout en ce qui concerne la corruption devant de connaître un crime non chiffré à 25 acquitté.

Arrivant ensuite au fait lui-même, M. Dhooghe sayes de persuader au jury que la faute commise est suffisamment rapide pour le repentir et les six mois de prison préventive qu'a fait son client.

Oui, si vous l'acquittez, je n'engage, de concert avec son père à la faire partir ce soir pour Anvers et ensuite pour Buenos-Ayres. Oui! si seulement, que guidé par un officier de marine ce jeune homme pourra se réhabiliter au lieu d'aller se pourrir complétement dans les prisons centrales.

Le père ancien soldat a payé ses dettes à la patrie. Grâce à son dévouement et ses services, il a eu cet acte définitif de la médaille militaire.

Il a fait ce sacrifice pour sauver de la flétrissure son fils qui en est indigne.

Le jury a la faculté de rendre un verdict négatif. Notre honorable défenseur a obtenu deux acquittements le jour même.

* *

C'est aujourd'hui samedi que doit comparaître l'anarchiste Dupuit accusé d'excitation au meurtre, au pillage, etc. Le prétendu comp gnon a passé la frontière et ne se présente probablement pas devant le jury.

Tribunal correctionnel de Saint-Omer

Condamnations prononcées à la dernière audience : Vols, — Six jours de prison à Clément Scott, 17 ans, journalier à Hoyeghem les-Epecleques. — Quatre-de-huit heures à Marie Jonard, 16 ans, journalière seule lieu.

Délits de chasse. — Quinze jours à Joseph Duel, dit Embroyé, journalier à Rebecq, qui a aussi contrairé le garde. — Six jours et 50 francs d'amende à Jean Dupuis, journalier à Boulonnais.

Quatre mois à Guilber, journalier audit Compagne, qui a aussi été condamné pour coups et blessures.

Falsifierie diabétique. — Un mois à Jules Tallieu, 25 ans, journalier à Coumby.

Délits forestiers. — Vingt-quatre heures à Marie Dieu, 51 ans, ménagère à Bourecque (Nord). — 3 francs à Clara Dubois, 47 ans, ménagère à Nielles les-Bléquin.

Cour d'assises du Pas-de-Calais

Nous donnons ci-après la liste des affaires que la Chambre des mises en accusation a renvoyées jusqu'à ce jour devant le jury criminel :

1° Ernest-Alfred Halbecque, ancien notaire, demeurant ci-devant à Arras ; abus de confiance qualifiée.

2° Edmond-Joseph Malbranque, domestique de ferme, demeurant en dernier lieu à Harnes ; incendie volontaire.

3° Charles-Auguste Ruyssen, sans profession ni domicile ; tentative d'assassinat et vol.

4° Henri Debouck, journalier, demeurant à Arques ; homicide volontaire.

5° Prosper Régis, ancien boulanger, demeurant à Arras, en fuite ; faux en écriture privée et banqueroute frauduleuse.

6° Auguste-François-Noël Vinrant, tonnelier ; Auguste-Noël Monborgne ; Eugène-Georges Vinsin, demeurant tous trois à Boulogne-sur-Mer ; vols qualifiés.

7° Octave-Jules-Joseph Caron, menuisier, demeurant à Calais, attentats à la pudeur.

8° Louis Bénaiteau, ancien maître ; François Delannoy, journalier, demeurant tous deux à Cléden-Cap-Sizun ; vols qualifiés.

9° Emile-Léon-Julien Vicart, sans résidence fixe ; vol qualifié.

10° Ernest-Théophile Dumas, domestique de ferme, sans résidence fixe ; attentat à la pudeur.

Nous suggérons nos lecteurs de lire l'avis des **Grands Magasins du Printemps de Paris**, que nous publions aux annonces. 5014

Spasmes et Vapeurs

C'est maladies féminines qui se manifestent par des vapeurs, des spasmes, des maux de tête, tristesse, surexcitation, défaillance, pâles couleurs, etc., doivent être attribuées à un état malade du système nerveux, provenant de source dans une altération du sang. Il est alors indispensable de dépurer, de rafraîchir, de clarifier le sang en employant le Rob Lechaux dans les proportions, le plus énergique dépuratif vegétal chasse la bile, les glaires, les humeurs, renvoie aigres ou acides ; supprime les mauvaises digestions, l'échauffement, les maux de tête, vertiges, bouffées de chaleur au cerveau, étouffements, constipation et rétablit ainsi l'équilibre normal de toutes les fonctions dans lequel il n'y a pour les dames ni tranquillité, ni santé, ni beauté.

Toutes les dames doivent lire avec attention l'exposition de cette source de régénération du sang (6e édition) que M. Lechaux, pharmacien-chimiste, 8, boulevard, envoie gracieusement à ceux qui le réclament après l'envoi une elle demandera avec mention du journal 3 flacons de Rob Lechaux pour 12 fr. au de 6 flacons contre 21 francs.

Dépôt à Lille, Pharmacie du docteur Quil, rue Esquermoise, 60 ; Fanyau ; Bonte et Cie Cosme ; Pharmacie centrale Gobert et Cie.— A Tourcoing : Brunsen ; Vanneuville. — A Valenciennes : Sab-le-Duché. — A Fresnes : Berrier.

Change et Fonds publics

J. BULTHE

35, rue Neuve, à ROUBAIX

Achète et vend à forfait au comptant tous titres cotés.

Pale un mois avant leur échéance les coupons dont le cours est officiellement connu.

Renseigne gratuitement sur toutes les valeurs ainsi que sur les tirages français et étrangers.

ORDRES DE BOURSE

Nouvelles à la Main

Un ex-de-toute se trouvant sur la planche à roulettes, s'arrête devant un restaurant à la mode.

Un monsieur lui jette une pièce de cinquante centimes qui roule à terre. Le pauvre diable cherche des yeux mais ne trouve rien.

Alors, le monsieur, lui montrant du doigt la pièce :

— A vos pieds.

BEULE-MAISON.

SPECTACLES & CONCERTS

Grand-Théâtre de Roubaix. — Errata. — Deux coquilles se sont glissées hier dans notre compte-rendu de la soirée ; nous les rectifierons pour ceux de nos lecteurs qui ne l'ont alors fait eux-mêmes.

Au lieu de : La musique de Diaz a fait grande impression », on nous a fait écrire « fait grande impression ».

Plus loin nous disons de M. Pailly qu'il « a mauvaise » jeune premier avec expression. Or, nous a fait dire « mauvais ».

Programme des Spectacles et Concerts

Ville de Tourcoing. — *Concert du Patronage* à 8 heures du soir, 3e et dernier concert de la saison.

PROGRAMME

Première partie

La Fanfare, *a* Ouverture de concert, Delgrange, *b* La Cosine, marche, Ecuvillon. *c* Fol Pourquoi, Sinoville. M. J. Verne, Alto, Romance, Archer. — M. Baquart, Andante et fondo pour violoncelle, Stupny. — M. Chimé, un Amateur en habit noir, A. Fréyfus. — La Chorale, *a* La Branche d'Aymedier, F. Soubre. *b* Dans la Forêt, Kuhn. — M. Delvoye, Chansonnette, X... — M. Kapfert, fantaisie sur la Normandie, pour violon, Bazich. — M. Bourgeois, *a* Etude Rêt, Adam. — M. Jassenne, fantaisie originale pour Saxophone, Escouler. — MM. Carion et Dufournont, duo de Lucie de Lamermoor, Verdi. — M. Th. Delvoye, chansonnette, X...

Deuxième partie

UN HOMME COME IL FAUT

Comédie en 1 acte

Castagnol, M. Thomas Delvoy — Thibaudier, M. Gustave Ouvrie — Sonneville, M. Léon Lefebvre — Aurore, sa fille, M. Godet.

La chorale et la fanfare sous la direction de M. G. Mazy.

Le piano sera tenu par M. Carlos Desurmont.

Grand-Théâtre de Lille. — Dimanche 5 mars, Ouverture des bureaux à 5 heures 1/2. Rideau à 6 heures.

La Barbier de Séville, avec le concour de Mlle Horwitz, M. Delaquerière, M. Cobalet. — les *Chansons de Desrousseaux*. — *M. Alphonse*.

Théâtre des Variétés. — Samedi 4 mars. — Grande soirée de gala, au bénéfice de M. Lagras.

Galeries, 50 c. et jours ordinaires, 50 c. — Ouverture des bureaux à 5 heures. — Rideau à 6 heures locale en sept tableaux de MM. Eug. Lagrèze-Blanchère et Paul Assignion. — Prologue : les Gobelins. La Bastille. — Tableaux : Les danses modernes et les vieux tonneaux ; Se, La Sabbatade, danse cosmopolite ; le, a Danse lunaire ; Danse du Ventre ; Danse Indépendance ; Se, Au Palais des Beaux-Arts ; 6e, Au Théâtre ; 7e, Les Hôtes du Centenaire, les petits Hôtes. Apothéose embrassant de la scène.

PETITE CORRESPONDANCE

A. G. — Vous avez le droit de réclamer jusqu'au jour de l'exécution. Dépêchez-le le plus tôt possible au bureau militaire de la mairie. — *L. C. à Verlinghem.* — Oui ; seulement vous obtiendrez des difficultés sérieuses. Dans l'intérêt de votre cause, vous vous engager pour 3 ans.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de Monsieur

Pierre-Joseph MERCIER

Employé chez Mme veuve CHARPENTIER

décédé à Roubaix, le 1er mars 1893, dans sa trente huitième année, munies du pieux et consolantes sacrements, sont avis comme une invitation d'assister aux CONVOI et SALUTS SOLENNELS, qui auront le Dimanche 5 courant, en l'église Notre-Dame, au paroisse, d'où son corps sera conduit au cimetière du Saint Sacrement pour y être inhumé.

MESSE DE DOMICILE, à 10 courant, à huit heures.

Rassemblée à la maison mortuaire, rue d'Italie, à trois heures et demie.

Etat-civil de Roubaix

Du 3 mars

Naissances. — Alfred Leconte, rue de Lille ; Alexandrine Leclercq, 20 ; Angèle Bruggeman, 20 ; Jules Lemaire, 1 ; Hector Lemaire, 1 ; Pierre d'Alger, — Alfred Poissolle, rue Blanpierre, — Albert Robert, rue de la Balance. — Jules Dauvergne, rue de la Grande Chaussée. — Jules Vanpraet, rue St-Antoine. — Eugène Carlier, rue d'Arcole. — Maurice Noclain, rue Jouffroy.

Décès. — Pierre Mercier, 44 mois, rue Milton. — Francois Desrousseaux, 23 ans, rue des Anges. — Eugène Nye, 72 ans, rue de l'Hermitage. — Pierre Vanpoucke, rue Sébastopol. — Pierre Dupuis, 2 mois, rue St-Laurent. — Jules Somers, 38 ans, rue Pellart. — Pierre Lemaire, 1 mois, rue Hermitage. — Henriette Dubly, 23 ans, rue de la Concorde.

Etat-civil de Tourcoing

Du 3 mars

Naissances. — Alfred Lecomte, rue de Lille. — Alexandrine Leclercq, 20 ; Angèle Bruggeman, 20 ; Jules Lemaire, 1 ; Hector Lemaire, 1 ; Pierre d'Alger, — Alfred Poissolle, rue Blanpierre, — Albert Robert, rue de la Balance. — Jules Dauvergne, rue de la Grande Chaussée. — Jules Vanpraet, rue St-Antoine. — Eugène Carlier, rue d'Arcole. — Maurice Noclain, rue Jouffroy.

Décès. — Pierre Mercier, 44 mois, rue Milton. — Francois Desrousseaux, 23 ans, rue des Anges. — Eugène Nye, 72 ans, rue de l'Hermitage. — Pierre Vanpoucke, rue Sébastopol. — Pierre Dupuis, 2 mois, rue St-Laurent. — Jules Somers, 38 ans, rue Pellart. — Pierre Lemaire, 1 mois, rue Hermitage. — Henriette Dubly, 23 ans, rue de la Concorde.

SOURCE DE LILLE

Du 3 mars

EFFETS (Villes et départements)

Roubaix 1893. 437,50.

ACTIONS BANQUES ET DIVERSES

Saint-Sauve-sur-Lys-Aimé 450 le 500.

Alba, a 300, 375 le 375. — Lyonnaise 3 p. 1/2 1890, cours le 1/100 de 5 p. 1/2 1878, 1/2 p. 1/2 1878 — 1/2 p. 19550 — Bulletin financier, 3 p. 1/2 1890, 1/2 p. 1/2 Courrisier le dixième 4575 — Douchy le dixième 2500 — Douriez, a 1050 1/2 h. 2180 — Lens, a 1000 t. p. 38200 — Ostricourt, a 5004 p. 477,50.

COURSES ANNONCÉES

21 mars. — Anzin, 52,25.

BOURSE DE BRUXELLES

Emp. 3 1/2 s.	102 50	Brux. lb. 1888	105 50
— 3 1/2	102 75	Nos Bdes 1888	—
— 3 p. 1/2	102 50	Congo 5 p. 1/2	91 85
— 3 p. 1/2	102 50	— 3 p. 1/2	—
— 3 p. 1/2	99 50	— 3 p. 1/2	—
Lots 1848	1888	Tonkin	1888
—	140 50	Gand	1888
Cr. com.	1 p. 1/2	1888	1888
—	1 p. 1/2	1888	1888
—	1 p. 1/2	1888	1888
—	1 p. 1/2	1888	1888
—	1 p. 1/2	1888	1888
—	1 p. 1/2	1888	1888
—	1 p. 1/2	1888	1888
—	1 p. 1/2	1888	1888
Anvers 1887	105 —	1876	105 19
Anv. libre 1887	—	1876	101 —

ASTHME

HERNIES

Parmi les célèbres guérisons obtenues par notre nouvelle méthode spécialement à l'Institut de Paris, il en est une qui a pu se faire M. GLASAR-JAEGER, spécialiste-herniaire, à Lyon (Ain).

Les innombrables guérisons obtenues par ce méthode sont là pour prouver ce que nous avançons. Nous engageons vivement les lecteurs, atteints de ce mal, d'aller consulter M. GLASAR-JAEGER qui leur fera connaître sa méthode.

Il sera visible à *Lille*, les 9 et 10 mars, Hôtel de l'Europe ; à *Roubaix*, le 11, Hôtel de France. 0.6.7.9.10m.5516

VIN AROUD QUINA, FER ET VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre et éviter l'ANÉMIE, l'Appauvrissement en LAIT chez les femmes nourrices, le Manque de sang, la faiblesse d'une constitution inégrisante ou atteinte par le travail, les veilles, les excès ou la maladie.

Chez tous pharm., 6f. le flacon, contre 6 f. 50.

SANTÉ A TOUS, ADULTES ET ENFANTS

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse Farine de Santé : LA

REVALESCIÈRE DU BARRY, de Londres

Elle guérit les dyspepsies, les insomnies, gastrite, gastralgie, constipations, toux, asthme, consomption, dysenterie, diarrhée, glaires, vapeurs, migraines, pituites, phlegmes, maux de poitrine, vertiges, vomissements, glaucoma, hémorroïdes, cataracte, obésité, rhumatismes, gravelle, gout, albumine, sucre, vessie, prostate, cystite, rétention, incontinence, impuissance, frigidité, ovaritis, métrite, leucorrhée, glaires, hydropisie, anémie, chlorose, faiblesse, épuisement, maux de tête, vertiges, bourdonnements d'oreilles, troubles de la vue, troubles de la parole, bégaiement, tremblements, paralysie, mémoire, sommeil, cauchemars, hypocondrie, mélancolie, folie, désordres de la poitrine, gorge, larynx, voix, des bronches, vessie, foie, rate, estomac, intestins, reins, prostate, sang, système nerveux, rougeurs, éruptions, pustules, dartres, boutons, rides, taches de vieillesse, cicatrices, etc. Nombreuses guérisons déclarées depuis bientôt un siècle. Extrait de 31 ans de succès. Compte-rendu : Dieu soit béni ! la Revalescière Du Barry a mis fin à mes 18 années de souffrances. Mme Lefebvre, 1, rue Pierre-Lescot, Paris